

Location de la salle communale d'Erny-Saint-Julien

Mairie d'Erny-Saint-Julien 10 rue Basse 62960 Erny-Saint-Julien

Tél : 03 21 39 34 88 email : mairie-ernysaintjulien@wanadoo.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél : ; email :

Désire louer la salle communale pour le :

Nature de la manifestation :

Location de la sonorisation de la salle :

Prix : (location vaisselle comprise) €

Un chèque de caution de 300 € (trois cent euros) devra être versé lors de la remise des clés. Un chèque de caution de 100 € (cent euros) devra être versé lors de la réservation de la salle.

Pour le règlement une facture vous sera envoyée par la trésorerie de Saint-Omer, le chèque de caution vous sera restitué dès lors que le règlement sera validé par la trésorerie.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle communale située à l'adresse :
Chemin des écoles 62960 Erny-Saint-Julien, et accepte de signer le contrat de location suivant :

- La location est faite par journée entière non divisible
- L'heure de la remise des clés est déterminante pour la facturation des journées de location.
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et les responsables de la salle communale devront être respectés :
- Les véhicules devront respecter le stationnement : parking (les chemins d'accès devront rester libre, ne pas stationner devant les habitations et garage.
- Il faut respecter les plates-bandes de fleurs.
- Un état des lieux complet sera fait AVANT ET APRES la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier, le matériel de cuisine et la vaisselle contenu dans la salle et en pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.
- La vaisselle sera rendue propre et rangée sur les tables
- Les réfrigérateurs resteront ouverts après leur utilisation.

- Les sols devront être balayés et lavés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés.

L'évier, le réfrigérateur, la machine à laver la vaisselle et la gazinière seront laissés propres. Les filtres du lave-vaisselle seront rincés. Les tables et les chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non-respect, une pénalité sera appliquée.**

- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les containers situés à l'arrière du bâtiment.

- Les bouteilles en verre seront déposées dans le petit container situé sur le parking.

- Il ne faut rien fixer au mur avec du scotch, clou ou punaises : pour ne pas détériorer le papier et les plaques du plafond. **Il est donc interdit d'utiliser punaises ou scotch sur les murs.**

- Tout dysfonctionnement des systèmes de réfrigération, de chauffage ou VMC devra être signalé.

- Il est interdit de fumer dans la salle.

- A partir de 22 heures, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits jusqu'au matin.

- **En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.**

Pour la remise des clés, téléphoner à Madame MAILLARD Josette au 03.21.39.48.12 ou à Madame DUCROCQ Bernadette au 03.21.95.05.60, la semaine précédant la location, pour fixer un rendez-vous.

Il est impératif que le locataire souscrive une assurance en responsabilité civile et qu'il remette une copie de son attestation d'assurance.

Nota: les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public de Saint-Omer.

Fait àle

Bon pour accord

Signatures

Le locataire,

Le Maire,